



Syndicat CGT

AIR LIQUIDE - E & C France Champigny - Vitry



La Lettre d'Info CGT E&C France N°5 du 03 Avril 2020

--

Bonjour à tous !

Nous espérons que vous vous portez tous bien, qu'il en va de même pour vos proches ! À défaut de pouvoir vous distribuer un tract dans l'Atrium, et privés du droit à la diffusion collective par mèl, nous optons pour une « Lettre d'Info » diffusée à une liste restreinte, dans le but de vous informer.

Si vous souhaitez ne plus recevoir ce courriel d'information, CGT E&C France, n'hésitez pas à nous le faire avoir en retour. Nous vous retirerons de la liste de diffusion sans délai.

Vos Représentants CGT E&C France

--

- Voici donc les dernières infos concernant la réponse au courrier envoyé à la Direction par les élus du CSEE le 31 Mars.

Pour faire suite au retour organisé ce jour par la direction vers les Organisations Syndicales concernant la prise de congés, vous trouverez en pièce jointe la réponse officielle de la Direction.

En préambule celle-ci dit avoir "décidé de ne pas mettre l'activité partielle à la charge de la société" sachant qu'en fait elle n'était pas éligible aux aides de l'état dans cette éventualité.

Les salariés sont donc invités à faire ce qu'ils peuvent en fonction de leurs contraintes familiales... La Direction dit avoir entendu notre message ("alléluia !") et va "renforcer sa communication envers les managers afin qu'ils fassent preuve de Bienveillance à l'égard des situations personnelles..." et de lui faire remonter les infos.

Ici il y a lieux de se préserver d'éventuels excès d'angélismes, en effet, la Direction n'utilise peut-être pas le même dictionnaire que nous pour sa définition de Bienveillance. Mais ne faisons pas de procès d'intention, la bienveillance étant affirmée... Nous la prenons aux mots.

La CGT, lors de cet entretien, a demandé le report du délai pour la pose des congés. La Direction a refusé, s'estimant légitime à "inviter" les salariés à faire plus que ce que permet la loi, dans un délai aussi court.

La CGT a, aussi, demandé que la réponse de la Direction soit transmise à tous les salariés. Ce qui a également été refusé, laissant ainsi les OS se charger d'annoncer les mauvaises nouvelles (mais sans leur en donner les moyens puisque la diffusion générale par email n'est pas autorisée... on appréciera).

En conclusion, rien de bien neuf sous le soleil. La direction a fait une "petite boulette" et rectifie légèrement sa position. Bienveillance, le maître mot !

Dernières précisions de la direction : Les salariés qui ont posé leurs jours de congés avant le 31 mai, et qui souhaiteraient finalement les reporter, doivent s'adresser à leur manager et/ou à la direction...

Ce n'est pas dans le courrier, mais dans l'email que nous vous reproduisons ci-après :



CSEE CPY 31 mars 2020 - Déclaration des Elus

GALVAING, Franck <franck.galvaing@airliquide.com>

Fri, Apr 3, 2020 at 12:59 PM

To: "GUENARD, Alain" <alain.guenard@airliquide.com>

Cc: Pierre HAMELIN <pierre.hamelin@airliquide.com>, FrALE-CSEE-CPY <frale-csee-cpy@airliquide.com>, Aziz KORCHI <aziz.korchi@airliquide.com>, Philippe LE CHANU <philippe.lechanu@airliquide.com>, Maurice RESMINI <maurice.resmini@airliquide.com>, Jean-Marc ROZO <jean-marc.rozo@airliquide.com>

Bonjour,

Suite à notre réunion de ce matin avec le secrétaire du CSEE et les Délégués Syndicaux Centraux, vous trouverez ci-joint notre réponse à votre déclaration lors du CSEE du 31/03.

Cette communication sera également adressée aux managers aujourd'hui.

Les salariés qui ont posé des jours de congés sur cette période et qui souhaitent les reporter doivent s'adresser à leurs managers et/ou à la direction.

Cordialement,

--

Franck GALVAING
Directeur des Ressources Humaines - HR Director



AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS FRANCE

Phone: +33 (0) 6 34 23 68 97